



Service public fédéral
**Emploi, Travail
et Concertation sociale**

Direction générale Relations collectives de travail
Division de la conciliation sociale

rue Ernest Blerot 1
1070 BRUXELLES
tél. 02 233 41 11 - fax 02 233 40 77
e-mail rct@meta.fgov.be

*A l'attention de
Monsieur Peter VANVELTHOVEN,
Ministre de l'Emploi.*

*Copie pour information à Messieurs
P.-P. MAETER, Président du Comité de
direction et
Guy COX, Directeur général.*

Vos références :

Nos références:

Bruxelles,

J.L.R. /C.P.327/outpl.

18 octobre 2006

8655

OBJET : Commission paritaire pour les entreprises de travail adapté et les ateliers sociaux (C.P. 327) / Dossier « Reclassement professionnel – outplacement » / demande adressée au Président du Comité de gestion de l'ONEM.

J'invite Monsieur le Ministre à trouver en annexe copie de la demande des Partenaires sociaux relative à l'objet repris sous rubrique et que j'adresse ce jour au Président du Comité de gestion de l'ONEM, Monsieur Maxime STROOBANT.

Pour la C.P. 327,
Le Président,

Jean-Louis RICHARD.

Votre personne de contact:
RICHARD Jean-Louis, Premier Conciliateur social a.i.
tél. : 02 / 233 40 61 - fax : 02 / 233 40 77.
e-mail : jean-louis.richard@meta.fgov.be

www.meta.fgov.be

.be



Service public fédéral
**Emploi, Travail
et Concertation sociale**

Direction générale Relations collectives de travail
Division de la conciliation sociale

rue Ernest Blerot 1
1070 BRUXELLES
tél. 02 233 41 11 - fax 02 233 40 77
e-mail rct@meta.fgov.be

*A l'attention de
Monsieur Maxime STROOBANT,
Président du Comité de gestion de l'ONEM,
Beneluxlaan, 11,
1800 VILVOORDE.*

Vos références :	Nos références:	Bruxelles,
	J.L.R. /S.C.P.327/outpl.	18 octobre 2006

OBJET : Commission paritaire pour les entreprises de travail adapté et les ateliers sociaux (C.P. 327) / Dossier « Reclassement professionnel – outplacement ».

Monsieur le Président,

Le 10 octobre dernier, au cours de la dernière séance de la Commission paritaire pour les entreprises de travail adapté et les ateliers sociaux (C.P. 327), les Partenaires sociaux sont revenus sur une mesure du Pacte des générations qui pose problème si elle est appliquée telle qu'elle aux travailleurs moins valides, occupés en entreprise de travail adapté ou, selon la Région, en atelier protégé. Il s'agit du « reclassement professionnel ».

A ce jour, plusieurs contacts ont déjà eu lieu entre les Cabinets ministériels concernés, tant au niveau fédéral qu'au niveau des Régions, et ce, afin qu'une solution puisse être apportée.

Les Partenaires sociaux plaident pour que l'ONEM puisse faire preuve d'une tolérance temporaire en ce qui concerne la « non-demande » de reclassement professionnel de travailleurs avec un handicap et cela, dans l'attente d'une réglementation adaptée.

Ils souhaitent que le reclassement professionnel soit offert aux entreprises du secteur sans qu'une reconnaissance comme accompagnateur de reclassement professionnel ne soit nécessaire. En fait cette disposition existe déjà pour le parcours d'insertion.

Votre personne de contact:
RICHARD Jean-Louis, Premier Conciliateur social a.i.
tél. : 02 / 233 40 61 - fax : 02 / 233 40 77.
e-mail : jean-louis.richard@meta.fgov.be

www.meta.fgov.be

.be

Puis-je vous demander, Monsieur le Président, de vouloir bien faire procéder à l'examen de cette demande particulière ? Bien entendu, les Partenaires sociaux et moi-même sommes à votre entière disposition pour toute précision ou information que vous souhaiteriez.

A l'avance, je vous en remercie et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la C.P. 327,
Le Président,

Jean-Louis RICHARD



Votre personne de contact :
RICHARD Jean-Louis, Premier Conciliateur social a.i.
tél. : 02 / 233 40 61 - fax : 02 / 233 40 77.
e-mail : jean-louis.richard@meta.fgov.be

www.meta.fgov.be

.be